

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 10 janvier 2011, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr
Donald Falardeau
Raymond Deslauriers
Lauréat Plante
Normand Parr
Mme France Leblanc**

Monsieur Denis Henry, maire, préside la réunion.

11-01-01 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière soit accepté en y ajoutant le point suivant :

- ✓ Nomination M. Pascal Alain – Conseil d'administration du Quai des arts

**11-01-02 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX – RÉUNIONS DES
6 DÉCEMBRE, 9 DÉCEMBRE ET DU 20 DÉCEMBRE 2010**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux des réunions décrites ci-dessous :

- ❖ Réunion régulière du 6 décembre 2010 à 20 h;
- ❖ Réunion extraordinaire du 9 décembre à 8 h 30;
- ❖ Réunion extraordinaire du 20 décembre à 19 h 30;
- ❖ Réunion extraordinaire du 20 décembre à 20 h.

**11-01-03 AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UN
MONTANT DE 560 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE
RÉPARATION DES INFRASTRUCTURES ENDOMMAGÉES PAR LA
TEMPÊTE SURVENUE LE 6 DÉCEMBRE 2010**

Monsieur Normand Parr donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement décrétant un règlement d'emprunt d'un montant de 560 000 \$ pour effectuer les travaux de réparation des infrastructures endommagées par la tempête survenue le 6 décembre 2010.

**11-01-04 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2011-188 ABROGEANT ET
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2009-151 CONCERNANT
L'ADOPTION D'UN PLAN D'URBANISME**

Monsieur Lauréat Plante donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 2009-151 concernant l'adoption d'un plan d'urbanisme.

11-01-05 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2011-189 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-154 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES, LE RÈGLEMENT 2009-156 SUR LE LOTISSEMENT ET LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE DANS LE BUT DE LES RENDRE CONFORME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Monsieur Donald Falardeau donne un avis de motion qu'il sera présenté à une réunion subséquente de ce conseil un règlement modifiant le règlement 2009-154 sur les dérogations mineures, le règlement 2009-156 sur le lotissement et le règlement 2009-155 sur le zonage dans le but de les rendre conformes au schéma d'aménagement.

11-01-06 RÈGLEMENT 2011-190 – ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET AUTRES RÈGLES D'URBANISME

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le 1^{er} projet de règlement numéro 2011-190 modifiant le règlement de zonage et autres règles d'urbanisme.

11-01-07 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE GOUVERNEMENTALE – RÉPARATION DE L'AVENUE DU PHARE/GRANDES MARÉES

CONSIDÉRANT l'importance du camping de Carleton-sur-Mer, tant au niveau des revenus générés pour la Ville et des commerçants, qu'au niveau du rayonnement de la région;

CONSIDÉRANT les bris subis lors des grandes marées survenues le 6 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que les coûts afin de réparer ces bris s'élèvent à environ 450 000 \$;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer présente une demande d'aide financière au gouvernement provincial pour la réparation de l'avenue du Phare à Carleton-sur-Mer.

11-01-08 DOSSIER ENROCHEMENT DE L'AVENUE DU PHARE/CONSTAT D'INFRACTION/PLAIDOYÉ DE CULPABILITÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer désire en venir à une entente avec le directeur des poursuites criminelles et pénales dans le but de limiter les frais judiciaires et juridiques;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

De présenter un plaidoyer de culpabilité dans le dossier 100400-1111715-654 pour avoir ériger ou modifier une construction dans un cours à débit régulier, soit la Baie des chaleurs, sans avoir obtenue préalablement du Ministre un certificat d'autorisation.

Cependant, la Ville de Carleton-sur-Mer maintient son plaidoyer de non culpabilité dans le dossier 100400-1111715-613 pour avoir entrepris une construction de plus de 300 mètres sans avoir obtenue un certificat d'autorisation du gouvernement.

Il est également résolu de mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, dans le but de représenter la Ville de Carleton-sur-Mer pour en venir à une entente dans ces dossiers.

**11-01-09 EXCAVATION M. TOULOUSE - DEMANDE DE PAIEMENT #15
(52 537,64 \$)**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

De payer la facture 037194 au montant 52 537,64 \$, taxes incluses, de la firme Excavation M. Toulouse concernant la demande de paiement #15 relativement aux travaux PIQM et aux travaux municipaux dans le dossier de la normalisation de l'approvisionnement en eau potable.

**11-01-10 PROPOSITION DE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES
GÉNÉRALES – ANNÉE 2011**

Ce dossier est reporté à l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du 17 janvier prochain qui se tiendra à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville à 20 h.

**11-01-11 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE
2011**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : Mme France Leblanc

Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil municipal siègeront aux dates et aux endroits ci-dessous pour les réunions de l'année 2011:

DATE		ENDROIT
Réunion régulière : lundi 10 janvier	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion extraordinaire : lundi 17 janvier	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 7 février	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 7 mars	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion extraordinaire : lundi 14 mars	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 4 avril	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 2 mai	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 6 juin	20 h	O.T.J. de Saint-Omer
Réunion régulière : lundi 4 juillet	20 h	O.T.J. de Saint-Omer
Réunion régulière : lundi 1 ^{er} août	20 h	O.T.J. de Saint-Omer
Réunion régulière : mardi 6 septembre	20 h	O.T.J. de Saint-Omer
Réunion régulière : lundi 3 octobre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 7 novembre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent
Réunion régulière : lundi 5 décembre	20 h	salle Lavoie-St-Laurent

11-01-12 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER – JANVIER 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'entretien ménager pour l'hôtel de ville et la salle Charles-Dugas à M. Ghislain Leblanc pour un montant de 400 \$ par semaine, d'une durée approximative d'un (1) mois.

11-01-13 MANDAT À ST-ONGE ET ASSELS, AVOCATS – DÉBRIS SITUÉS AU 1146 BOULEVARD PERRON

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme St-Onge et Assels, avocats, pour entreprendre les procédures nécessaires dans le but de forcer l'enlèvement des débris de démolition situés au 1146 boulevard Perron à Carleton.

11-01-14 MANDAT À ST-ONGE ET ASSELS – DÉMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 4 RUE GAUTHIER

Il est PROPOSÉ par : M. Lauréat Plante
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

De mandater la firme St-Onge et Assels, avocats, pour entreprendre des démarches nécessaires dans le but de forcer le déménagement ou la démolition du bâtiment situé au 4 rue Gautier à Carleton.

11-01-15 DÉROGATIONS MINEURES (2 DEMANDES) :

11-01-15.1 DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE – MME ANNETTE LEBLANC ET M. JOHN LYNCH

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande en dérogation mineure ci-dessous déposée par Mme Annette Leblanc et M. John Lynch pour l'immeuble situé au 271, rue sur Mer à Carleton sur le lot 3 537 172 du cadastre du Québec.

« L'implantation de cette résidence ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est des marges de recul avant, latérale nord et arrière. En effet, la marge de recul avant mesurée est de 7,28 mètres, la marge de recul latérale nord est de 2,36 mètres et la marge de recul arrière est de 1,37 mètre, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une marge avant minimale de 7,50 mètres, une marge latérale minimale de 3,0 mètres et une marge arrière minimale de 4,00 mètres.

Les dimensions de cette résidence ne respectent pas les dispositions de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer, puisque la largeur mesurée de celle-ci est de 4,19 mètres et la profondeur est de 11,03 mètres, alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une largeur minimale de 6,0 mètres et une profondeur minimale de 7,30 mètres.

Le lotissement de cette propriété ne respecte pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer pour ce qui est de la largeur, de la profondeur et de la superficie minimale exigée, puisque celles mesurées sont respectivement de 21,34 mètres, 20,42 mètres et 435,7 mètres carrés, alors que les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme exigent une largeur minimale de 22,86 mètres, une profondeur minimale de 75,0 mètres et une superficie minimale de 1 858, 0 mètres carrés. Il faut noter que cette propriété a été créée en 1978, alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigeaient une largeur de 65 pieds (19,81 mètres), une profondeur de 90 pieds (27,43 mètres) et une superficie de 5 850 pieds carrés (543,5 mètres carrés). »

11-01-15.2 DEMANDE EN DÉROGATION MINEURE – CHAU-TV

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande en dérogation mineure ci-dessous déposée par CHAU-TV pour l'immeuble situé au 349, boulevard Perron à Carleton sur le lot 3 547 200 du cadastre du Québec :

« La demande consiste à ajuster la marge de recule latérale minimale à 1,34 mètre afin de pouvoir réaliser un agrandissement du bâtiment. Les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Carleton-sur-Mer exigent une marge latérale minimale de 3 mètres. »

11-01-16 MTQ – ACTE DE SERVITUDE DE NON-ACCÈS/INTERSECTION ROUTE 132/ROUTE ST-LOUIS (PLAN, PROJET D'ENTENTE)

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr
APPUYÉ par : M. Lauréat Plante
Et résolu à l'unanimité

De mandater Me Caroline Asselin, directrice générale et greffière, et M. Denis Henry, maire, pour la signature d'un acte de servitude de non-accès à l'intersection de la route 132 Ouest et de la route St-Louis, sous réserve de s'assurer que la Ville de Carleton-sur-Mer puisse continuer d'avoir accès à ses infrastructures d'aqueduc et d'égout situées dans ce secteur.

11-01-17 PREMIERS RÉPONDANTS – NOUVELLES INSCRIPTIONS (SECTEUR SAINT-OMER)

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr
Et résolu à l'unanimité

De permettre la formation de nouveaux répondants, sous réserve de la vérification des références des personnes nommées dans la demande.

11-01-18 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À LA MRC D'AVIGNON POUR L'INSTAURATION D'UN SERVICE RÉGIONALISÉ DE « TRANSBORDEMENT-TRANSPORT ET TRAITEMENT-TRI » DES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT l'article 578 du Code municipal du Québec permettant à une municipalité locale de déléguer à une MRC sa compétence sur divers objets;

CONSIDÉRANT que l'objet de la délégation de compétence est d'instaurer un service régionalisé de « Transbordement-Transport et Traitement-Tri » des matières recyclables afin d'uniformiser le service offert et optimiser le rapport qualité-prix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer délègue à la MRC d'Avignon sa compétence pour procéder à l'appel d'offres suivant :

Appel d'offres Transbordement-Transport et Traitement-Tri des matières recyclables (contrat d'une durée de 5 ans)

Appel d'offres potentiel(s) :

Advenant de nouvelles données pouvant mener à la conclusion d'un ou de nouveaux scénarios d'appels d'offres, la MRC est autorisée à les effectuer.

11-01-19 PROGRAMME D'EXONÉRATION FINANCIÈRE – SERVICES D'AIDE DOMESTIQUE (PEFSAD)

CONSIDÉRANT l'importance pour les aînés et les personnes en perte d'autonomie de demeurer dans leur milieu de vie le plus longtemps possible, et cela, avec l'aide nécessaire pour leur permettre de vivre dans des conditions de vie convenables;

CONSIDÉRANT la capacité de payer des aînés et des personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population et la croissance des besoins des aînés et des personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT que les proches aidants doivent compter sur des ressources externes;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût des services d'aide domestique;

CONSIDÉRANT le *Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif* (2008) qui annonçait l'ajout par le ministère de la Santé et des Services sociaux au panier de services du PEFSAD la reconnaissance du service de présence et de surveillance auprès des adultes;

CONSIDÉRANT l'offre et une disponibilité limitée des services du Réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT les coûts élevés de l'hébergement;

CONSIDÉRANT que le PEFSAD a connu une seule augmentation de l'aide financière variable dans les 12 dernières années, soit le 1^{er} novembre 2009, et que cette augmentation d'aide financière a varié de 0,02 \$/heure à 1 \$/heure seulement;

CONSIDÉRANT l'augmentation constante du coût de la vie;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer, qui représente 4 048 habitants, demande à la ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Dominique Vien, et au ministre de la Santé, M. Yves Bolduc, d'actualiser le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.

11-01-20 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE L'ENVOL – MÉRITAS 2010 – 2011

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Normand Parr

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer contribuera à la soirée « Méritas 2010-2011 » du Centre de formation professionnel l'Envol pour un montant de 250 \$.

QUE M. Denis Henry, maire, soit nommé afin de représenter la Ville de Carleton-sur-Mer pour la remise de cette contribution financière.

11-01-21 NICOLO LEBLANC - DEMANDE D'APPUI (TRANSPORT PAR TAXI)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carleton-sur-Mer n'est desservie par aucun service de taxi présentement;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie la demande de transport par taxi déposée par M. Nicolo Leblanc.

11-01-22 COMITÉ HOCKEY CC – DEMANDE DE GRATUITÉ DU CHAUFFAGE LORS DES PARTIES LOCALES

Ce dossier est porté à l'étude.

11-01-23 HOCKEY-ÉTUDES – DEMANDE DE GRATUITÉ DES HEURES DE GLACES/RÉCLAMATION DOMMAGE

CONSIDÉRANT que de mauvaises informations ont été données à M. Jean-François Plourde, l'ayant ainsi induit en erreur, quant à la facturation des heures de glace pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2010;

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr

APPUYÉ par : Mme France Leblanc

Et résolu à l'unanimité

D'annuler les factures ci-dessous et les intérêts qui en découlent :

Date	Facture numéro	Montant	Intérêts	Montant à créditer
16-11-2010	1064	500 \$		
26-11-2010	1111	550 \$		
31-12-2010	1158	200 \$		
31-12-2010			5.90 \$	1255.90 \$

Cependant, les heures de glace seront facturées à partir de janvier 2011.

11-01-24 CLUB VTT TRACADIÈCHE – JAMBOREE/JUILLET 2011

Ce dossier est porté à l'étude.

11-01-25 FONDS DAN-GAUDREAU – DEMANDE DE DON

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc

APPUYÉ par : M. Lauréat Plante

Et résolu à l'unanimité

De refuser cette demande de don.

**11-01-26 NOMINATION DE M. PASCAL ALAIN – CONSEIL
D’ADMINISTRATION DU QUAI DES ARTS EN REMPLACEMENT DE
M. RAYMOND DESLAURIERS**

CONSIDÉRANT que M. Raymond Deslauriers, conseiller municipal, se retire du conseil d’administration du Quai des arts;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Guy Cyr

Et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer nomme M. Pascal Alain comme représentant de la Ville sur ce conseil d’administration.

11-01-26 LA LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

À 8 h 45, M. Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.

Accepté.